

## Non à la privatisation de la Poste

Maintien du service public

Non à la concurrence. Abrogation des directives européennes.

Réouverture de tous les bureaux supprimés

Alors que se rendre à la Poste devient un enfer pour la population et les personnels : allongement des files d'attente, personnel non remplacé, fermeture du bureau de Pont de Pierre plusieurs heures par jour ;

Alors que les facteurs subissent des conditions de travail de plus en plus difficiles du fait des « réorganisations » successives et des réductions d'effectif :

A Pantin, c'est un bureau de poste supplémentaire qui serait nécessaire pour répondre aux besoins de la population, avec le fonctionnement à taux plein de tous les guichets existants.

**Au lieu de cela, on nous parle de mise en concurrence, ce qui implique :**

- La fin du service public. D'usagers, nous passerions au statut de clients.
- la disparition du courrier à « jour + 1 » pour les particuliers et la fermeture des bureaux et guichets non rentables. L'acheminement du courrier à « jour + 1 » sera réservé aux entreprises et à ceux qui peuvent payer plus cher !
- un prix du timbre différent selon les localités ou les régions !

Tout cela pourquoi ? Pour satisfaire à la « concurrence libre et non faussée », fondement de l'Union Européenne, pourtant largement rejetée par le référendum du 29 mai 2005.

Comment le gouvernement entend-il mettre en place le démantèlement du service public de la poste ? Tout simplement en appliquant scrupuleusement les directives postales de l'UE, qui ont pour but de combattre les « monopoles », c'est-à-dire les services publics : ce sont les directives postales n°97-67-CE et 2002-39-CE qui ont ouvert à la concurrence l'acheminement et la distribution des plis postaux. La 3<sup>ème</sup> directive postale, qui doit entrer en application début 2009 permettra la transformation de la Poste en Société anonyme.

**Impossible d'accepter une telle remise en cause.**

**Le comité local du POI s'adresse à Monsieur Claude Bartolone, député PS de notre circonscription et à son adjoint, M. Bertrand Kern, maire de Pantin pour qu'ils soutiennent la proposition de loi (ci contre) pour l'abrogation des directives européennes postales.**

**Nous appelons les pantinois et les organisations démocratiques à soutenir cette initiative**

Le POI apporte son soutien total aux postiers qui appellent, dans l'unité, à la grève le 23 septembre, pour la défense de leur statut, contre la privatisation et le retrait des directives postales de l'Union Européenne

### **Abrogation des 3 directives postales européennes, rétablissement du monopole de la Poste**

En 4 jours, du 15 au 19 septembre, la Banque Centrale Européenne a sorti de ses caisses 165 milliards d'Euros pour aider la Réserve Fédérale des USA à prendre en charge la faillite des banques et des spéculateurs.

165 milliards d'Euros ! Et ce n'est pas fini puisque une mécanique se met en place visant à faire prendre en charge par toutes les banques centrales ce qu'elles appellent elles-mêmes " les milliards de dollars pourris"

Qui va payer?

165 milliards d'Euros pour les spéculateurs... mais au nom du pacte de stabilité le gouvernement Sarkozy bloque les salaires, taille à la hache dans les services publics, regroupe les hôpitaux, ferme des sous-préfectures, des classes, des écoles, et des bureaux de poste...

Il ose même inviter les représentants politiques et syndicaux de ce pays à participer à une commission chargée de privatiser la Poste " dans la perspective de l'ouverture complète à la concurrence au 1 er janvier 2011"

Le POI déclare solennellement : il est impossible que les travailleurs et la jeunesse de ce pays payent pour la faillite des spéculateurs!

Il faut rompre avec la BCE et l'Union européenne!

S'agissant de la Poste le POI apporte son soutien au projet de loi établi par le comité de Roquebrun (Hérault) contresigné par plus de 1200 élus et conseils municipaux:

#### **Projet de loi**

##### **L'Assemblée Nationale**

- **considérant** que le service postal républicain de monopole public fondé sur la péréquation tarifaire constitue et donne corps au principe républicain d'égalité des citoyens en droit,
- **considérant** que le droit à l'échange, à la correspondance et aux communications est un besoin vital qui ne peut être soumis à des intérêts privés à but lucratif,
- considérant qu'il revient à l'Etat républicain de se porter garant de l'exercice de ce droit,

##### **décide**

**1 -d'abroger** les directives européennes n° 97/60 CE et 2002/39/CE et de s'opposer par avance à l'application de la directive postale annoncée visant à livrer à la concurrence le courrier de 50 grammes et moins.

**2 - de rétablir le monopole public d'Etat** permettant de réinstaller partout où les communes en font la demande, les bureaux de postes avec les fonctionnaires nécessaires garants de l'existence de ce service public.

**1200 élus (maires, conseillers municipaux, conseillers généraux...) de toute la France ont d'ores et déjà apporté leur soutien à cette initiative.**

Je signe :

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Coordonnées (e-mail)</b>	<b>Signature</b>	<b>Soutien</b>